

## BAREME DES REDEVANCES

Conformément aux articles 61 et 63 de l'Arrêté royal du 23 mars 1998 [MB 30.04.1998] et à l'article 74 ter §§ 1 et 3 de l'Arrêté royal du 4 mai 2007 [MB 10.05.2007].

À percevoir par les entreprises agréées pour les centres d'examens, en vigueur à partir du 01 mars 2023

	TVA 21% comprise
<b><u>1° EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. AM, A, B et G</u></b>	<b>16,00 €</b>
Complément de redevance pour un examen théorique avec interprète cat. AM, A, B et G	56,00 €
<b><u>2° EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. C et D</u></b>	<b>21,00 €</b>
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	107,00 €
<b><u>3° EXAMEN THÉORIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E, D+E</u></b>	
Questions à choix multiples	73,00 €
Études de cas	61,00 €
Épreuve orale	127,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	107,00 €
<b><u>4° TEST DE PERCEPTION DES RISQUES cat. B</u></b>	<b>16,00 €</b>
<b><u>5° TEST SUR LES CAPACITÉS TECHNIQUES DE CONDUITE cat. B</u></b>	<b>67,00 €</b>
Supplément de redevance	28,00 €
<b><u>6° EXAMEN PRATIQUE PERMIS DE CONDUIRE</u></b>	
<b>Catégorie AM</b>	
Examen pratique complet	11,00 €
Supplément de redevance	8,00 €
<b>Catégories B+E et B+code 96</b>	
Examen pratique complet	40,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	34,00 €
Supplément de redevance	28,00 €
<b>Catégories A1, A2 et A</b>	
Uniquement épreuve pratique sur terrain privé	15,00 €
Examen pratique complet	40,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	34,00 €
Véhicule suiveur	21,00 €
Supplément de redevance	28,00 €
<b>Catégorie B</b>	
Examen pratique	40,00 €
Supplément de redevance	28,00 €
<b>Catégories C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E et D+E</b>	
Examen pratique complet	64,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	53,00 €
<b>Catégorie G</b>	
Examen pratique subi dans le centre d'examen :	
Examen pratique complet	50,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	42,00 €
Supplément de redevance	28,00 €
Examen pratique subi dans une école de conduite, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole :	
Examen pratique complet	72,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	64,00 €
Supplément de redevance	28,00 €
<b><u>7° DUPLICATA cat. AM, A, A1, A2, B, B+E, B+96, G</u></b>	<b>8,00 €</b>
<b><u>8° EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, D1, D</u></b>	
Épreuve manœuvres	51,00 €
Épreuve qualification initiale	76,00 €
Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	102,00 €
Épreuve sur voie publique	178,00 €
<b><u>9° EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1+E, C+E, D1+E, D+E</u></b>	
Épreuve manœuvres	67,00 €
Épreuve qualification initiale	76,00 €
Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	119,00 €
Épreuve sur voie publique	178,00 €

\* Les tarifs de l'examen théorique et pratique aptitude professionnelle sont d'application pour un examen combiné, pour un examen complémentaire et pour un examen Certificat d'Aptitude Professionnelle uniquement.